COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUVE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERAL).

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 34 Procurations: 9 Votants: 43 Absents: 9

Date de convocation: 05/12/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE

<u>Absents</u>: K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Fons - Création d'un accès sécurisé à un hameau communal.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Fons relatif à la création d'un accès sécurisé à un hameau communal ; Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 3 octobre 2023 :

L'objet de la demande de financement concerne la création d'un accès sécurisé à un hameau communal.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 5 200,75 € soit 8,10 % du montant HT du projet estimé à 64 494 €, le reste étant financé par l'Etat (30 %), le Département (40 %) et à hauteur de 21,90 % par la commune.

Ces 5 200,75 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Fons de 30 000 € qui sera soldée au terme de ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 5 200,75 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Fons pour financer la création d'un accès sécurisé à un hameau communal;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Fons, initialement de 30 000 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 13 décembre 2023 Le Président, Max TOURVIEILHE